

LA COMMISSION D'HOMOLOGATION

La Commission d'Homologation Yonne est composée de :

- Madame la Présidente de l'association Petites Cités de Caractère de France ou son représentant,
- Des élus de communes déjà homologuées Petites Cités de Caractère qui ne sont pas sur le territoire => Monsieur le Maire d'Ervy-le-Châtel (10),
- Un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Un représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- Un représentant du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- Un représentant du Conseil Régional,
- Un représentant du Service Régional de l'Inventaire
- Un représentant du Conseil Général
- Un représentant du Comité Régional du Tourisme
- Un représentant de l'ADT
- Un représentant des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
- Un représentant de la Fondation du Patrimoine
- Un représentant de l'Association des Guides de l'Yonne
- Un représentant du Comité de fleurissement de l'Yonne